

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 461

26 août 1997

SOMMAIRE

FEDERATION CARITAS, A.s.b.l., Fédération Luxembourgeoise d'Oeuvres Catholiques de Charité, Luxembourg	page 22113	Partner Emerging Markets Advisory Co. S.A., Luxembourg	22103
Fincor International S.A., Luxembourg	22120	Patcorp S.A.H., Luxembourg	22104
Hydra Investissements S.A., Luxembourg .. 22087,	22088	Peculux S.A.H., Luxembourg	22104
Liane S.A., Luxembourg	22082	Perseus Shipping S.A., Luxembourg	22105, 22107
Limpertsberg Real Estate Company, Luxembourg	22082	Poinsetia S.A., Luxembourg	22104
Lirepa S.A., Luxembourg	22082	Pomme S.A.H., Luxembourg	22107, 22108
Loewen Luxembourg (No.1) S.A., Luxbg .. 22082,	22086	Pontina S.A.H., Luxembourg	22108
Loewen Luxembourg (No. 2) S.A., Luxbg .. 22091,	22095	Pro-Bati, S.à r.l., Belvaux	22109
Lorcom Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22087	Professional Power (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22109
Lorcom, S.à r.l., Luxembourg	22087	Proteus Shipping S.A., Luxembourg	22109, 22111
Luxant I S.A., Luxembourg	22088	Rhodo S.A., Luxembourg	22111
Luxant II S.A., Luxembourg	22088	Romefin S.A., Luxembourg	22112
Luxant III S.A., Luxembourg	22088	Sabelinvest S.A., Luxembourg	22112
Luxant IV S.A., Luxembourg	22089	Salba Holding S.A., Luxembourg	22113
Lux-Audit S.A., Luxembourg	22089	Samafil Holding S.A., Luxembourg	22113
Luxigec S.A., Luxembourg	22089	Sarlo S.A., Luxembourg	22114
Luxlogistik, S.à r.l., Luxembourg	20090	Sebelimex, S.à r.l., Luxembourg	22113
Luxplan S.A., Luxembourg	22090	Selangor Holding S.A., Luxembourg	22114
Lux-Wood S.A., Luxembourg	22086	Senim S.A., Luxembourg	22115
Malmarend S.A., Luxembourg	22095	Shihenco S.A., Luxembourg	22115
Mandataria Immobilière S.A., Luxembourg	22095	Shopping Center Concorde S.A., Helfenterbruck ..	22115
Meluin Finance S.A., Luxembourg	22090	S.I.M., Société Immobilière Multinationale, S.à r.l., Luxembourg	22115, 22116
Merck Finance AG., Luxembourg	20095	S.L.T.M., Société Luxembourgeoise de Transports Modernes S.A., Luxembourg	22112
MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management, Luxembourg	20095	SOCFINAL, Société Financière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	22117
Mereto Holding S.A., Luxembourg	22096	Socfinde S.A., Luxembourg	22116
Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg	22096	Société Caren et Luri S.A. Holding, Luxembourg ..	22114
Michiko S.A., Mersch	20089	Sofi S.A.H., Luxembourg	22117
Mike, S.à r.l., Senningerberg	20096	Sogespar S.A., Luxembourg	22116
Minorco, Luxembourg	22099	SOTRAL, Société de Travaux du Luxembourg, S.à r.l., Pontpierre	22117
Mohimont, S.à r.l., Luxembourg	20097	Sports et Loisirs Concept S.A., Luxembourg	22124
Mopoli Luxembourg S.A., Luxembourg	22099	Stadtteilzentrum Kirchberg S.A., Luxembourg	21218
Natel S.A., Senningerberg	22099	Stahlbeteiligungen Holding S.A., Luxembourg	21218
Navilux S.A., Luxembourg	22099	Sterwen S.A., Luxembourg	22118
New Europe East Investment Fund, Sicav, Luxbg ..	22100	Steval S.A., Luxembourg	22118
Nord Sud Voyages, S.à r.l., Luxembourg	22101	Stornoway Investment S.A., Luxembourg .. 22118,	22119
Omnibau, S.à r.l., Luxembourg	22102	Strassen Holding S.A., Luxembourg	22128
Omnium d'Investissements Immobiliers, Luxembourg	22103	Striperu S.A., Luxembourg	22128
Ostfenster, S.à r.l., Grevenmacher	22103	Symco, S.à r.l., Luxembourg	22128
Palmfin S.A.H., Luxembourg	22102		
Partec S.A., Luxembourg	22103		

LIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.428.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour LIANE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(19600/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LIMPERTSBERG REAL ESTATE COMPANY.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.078.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(19601/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LIREPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.969.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour LIREPA S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(19602/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.843.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R.C. Luxembourg B 58.843) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 23 April 1997, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 234 of 13 May 1997 (the «Company»).

The meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric Fort, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the currency of the subscribed capital from Luxembourg Francs into United States Dollars and change of the par value of the shares from 10,000.- LUF (ten thousand Luxembourg Francs) each into shares without a par value.

2. Increase of the share capital up to 38,475.- USD (thirty-eight thousand four hundred seventy-five United States Dollars).

Issue of 10 (ten) new shares and determination of a new par value per share.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Creation of category A and category B directors and determination of their authority to act on behalf of the company.

5. Subsequent amendment of articles 10, 12 and 14 of the Articles of Incorporation.

6. Transfer of the registered office.

7. Resignation of directors and approval of new directors.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the currency of the subscribed capital from Luxembourg Francs into United States Dollars at the exchange rate of 35.- LUF = 1.- USD and change the par value of the shares from 10,000.- LUF (ten thousand Luxembourg Francs) each into shares without a par value.

After the change of the currency the subscribed share capital consists of 35,714.- USD (thirty-five thousand seven hundred and fourteen United States Dollars).

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of 2,761.- USD (two thousand seven hundred and sixty-one United States Dollars) in order to raise it from its present amount of 35,714.- USD (thirty-five thousand seven hundred and fourteen United States Dollars) to 38,475.- USD (thirty-eight thousand four hundred and seventy-five United States Dollars).

The meeting decides further to issue 10 (ten) new shares and to fix the new par value of the shares at 285.- USD (two hundred and eighty-five United States Dollars).

Thereupon the company NEWEOL INVESTMENTS LTD, a company existing under the laws of British Columbia, Canada, having an office at 4126 Norland Avenue, Burnaby, British Columbia V5G 3S8, here represented by Mr Guy Harles, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May, 21st 1997, which proxy, after having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe to the 10 (ten) new shares.

Such a subscription is met with the approval of the other partner, who duly waives his preferential right.

All 10 (ten) new shares so subscribed are fully paid up, together with an issue premium of 7,860,339.20 USD (seven million eight hundred and sixty thousand three hundred and thirty-nine point twenty United States Dollars) per share, making a total of issue premium for the 10 (ten) shares of 78,603,392.- USD (seventy-eight million six hundred and three thousand three hundred and ninety-two United States Dollars), by a material investment in the corporation of the hundred and twenty-four (124) shares of LOEWEN LUXEMBOURG (No 2), a company existing under Luxembourg law and having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, held by NEWEOL INVESTMENTS LTD, prementioned, and representing ninety-nine point two per cent (99,2%) of the hundred and twenty-five (125) existing shares.

The directors of LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A. confirm that they have received the property of the shares.

The proof of the existence and the value of these shares are stated in a report of the FIDUCIAIRE MONTBRUN, réviseurs d'entreprises, Luxembourg, dated May 21st, 1997.

The conclusion of this report which is established in French is the following:

«La révision que nous avons effectuée, nous permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur d'apport, représentée par les susdites actions, représentant la quasi-totalité du capital social, de la société LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A. est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 10 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission totale de USD 78.603.392,-»

This report will remain annexed to the present deed.

The proof of the documentation of the subscription has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital is set up at 38,475.- USD (thirty-eight thousand four hundred and seventy-five United States Dollars) divided into one 135 (hundred and thirty-five) new shares with a par value of 285.- USD (two hundred and eighty-five United States Dollars) each.

Fourth resolution

The meeting decides to create category A and category B directors to be elected by the general meeting of shareholders and determines their authority to sign on behalf of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, articles 10, 12 and 14 of the Articles of Incorporation are amended and now read as follows:

Art. 10. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The Board of directors shall be composed of at least two A and one B directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one A and one B director.

Art. 14. The corporation will be bound by the joint signature of one A and one B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Sixth resolution

The meeting decides to transfer the registered office to L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Seventh resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Guy Harles as director and to approve as new directors:

1. Dr. Otto Brudere, company director, residing at Talacker 50, Zürich;
2. Mr Alain Renard, company director, residing in Luxembourg.

Their term of office shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 1997.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever which shall be borne to the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg Francs.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre eintausendneuhundertsiebenundneunzig, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 18, rue Dicks, (R.C. Luxemburg B Nr. 58.843), gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars, vom 23. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 234 vom 13. Mai 1997 («die Gesellschaft»).

Die Versammlung wurde um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Guy Harles, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Frau Françoise Pfeiffer, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herr Eric Fort, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar, aktenmässig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

1. Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Devisenwechsel des gezeichneten Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in US Dollars und Änderung des Nennwerts der Aktien von LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken) in Aktien ohne Nennwert.

2.- Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals auf USD 38.475,- (achtunddreissigtausendvierhundertfünfund-siebzig US Dollar).

Schaffung und Ausgabe von 10 (zehn) neuen Aktien und Festsetzung eines neuen Aktiennennwertes.

3.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

4.- Schaffung einer Kategorie A und einer Kategorie B von Verwaltungsratsmitgliedern und Festlegung ihrer Vertretungsbefugnis.

5.- Entsprechende Änderung der Artikel 10, 12 und 14 der Gründungsurkunde.

6.- Verlegung des Gesellschaftssitzes.

7.- Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung neuer Verwaltungsratsmitglieder.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäss einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Die gegenwärtige Generalversammlung, die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, wurde ordnungsgemäss einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Devisenwechsel des gezeichneten Kapitals von Luxemburger Franken in US Dollar zu einem Wechselkurs von LUF 35,- = USD 1,- und Änderung der Aktiennennwerts von jeweils LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken) in Aktien ohne Nennwert.

Nach dem Devisenwechsel beträgt das gezeichnete Gesellschaftskapital USD 35.714,- (fünfunddreissigtausendsiebenhundertvierzehn US Dollar).

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um USD 2.761,- (zweitausendsiebenhunderteinundsechzig US Dollar) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von 35.714,- (fünfunddreissigtausendsiebenhundertvierzehn US Dollar) auf USD 38.475,- (achtunddreissigtausendvierhundertfünfundsiebzig US Dollar), zu bringen, durch die Schaffung von 10 (zehn) neuen Aktien und deren Nennwert auf je USD 285,- (zweihundertfünfundachtzig US Dollar) pro Aktie festzulegen.

Daraufhin erklärt die NEWEOL INVESTMENTS LTD, eine Gesellschaft nach dem Recht von British Kolumbien, Kanada, mit Sitz in 4126 Norland Avenue, Burnaby, British Columbia V5G 3S8, gültig vertreten durch Herrn Guy Harles, vorgeannt, aufgrund einer schriftlichen Vollmacht vom 21. Mai 1997, welche von dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar unterzeichnet wurde; die Vollmacht ist gegenwärtiger Urkunde beigefügt, (10) zehn neue Aktien zu zeichnen.

Dieser Zeichnung wird von den anderen Gesellschaftern, die ein Vorzugsrecht besitzen, zugestimmt.

Alle 10 (zehn) neuen so gezeichneten Aktien sind voll eingezahlt, zusammen mit einer Ausgabeprämie von USD 7.860.339,20 (sieben Millionen achthundertsechzigtausenddreihundertneununddreissig Komma zwanzig United States Dollar) pro Aktie, so dass der Gesamtbetrag der Ausgabeprämie für die zehn Aktien, 78.603.392,- US Dollar (achtundsiebzig Millionen sechshundertdreitausenddreihundertzweiundneunzig United States Dollar) beträgt, durch Einbringung von hundertvierundzwanzig (124) Aktien der LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2), mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 18, rue Dicks, gehalten durch NEWEOL INVESTMENTS LTD, vorbezeichnet und neunundneunzig Komma zwei Prozent (99,2%) der schon hundertfünfundzwanzig (125) bestehenden Aktien darstellend.

Die Verwaltungsratsmitglieder der LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) bestätigen, das Eigentum der Aktien erhalten zu haben.

Der Beweis der Existenz und des Wertes dieser Aktien wird bestätigt in einem Bericht der Treuhandgesellschaft MONTBRUN, Wirtschaftsprüfer in Luxemburg, mit Datum vom 21. Mai 1997.

Die Schlussfolgerung dieses Berichts welcher in französischer Sprache verfasst, ist lautet:

«La révision que nous avons effectuée, nous permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur d'apport, représentée par les susdites actions, représentant la quasi-totalité du capital social, de la société LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A. est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 10 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission totale de USD 78.603.392,-».

Dieser Bericht ist diesem Akt als Anlage beigefügt.

Der Beweis der Unterzeichnung dieser Kapitalerhöhung wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Aufgrund der Erhöhung des Gesellschaftskapitals, beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 5. Absatz 1. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 38.475,- (achtunddreissigtausendvierhundertfünfundsiebzig US Dollar), aufgeteilt in 135 (hundertfünfunddreissig) Aktien mit einem Nennwert von je USD 285,- (zweihundertfünfundachtzig US Dollar).

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Schaffung einer Kategorie A und einer Kategorie B von Verwaltungsratsmitgliedern und legt deren Vertretungsmacht fest.

Fünfter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses, werden die Artikel 10, 12 und 14 der Gründungsurkunde wie folgt abgeändert:

Art. 10. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgelegt. Die Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten und endet grundsätzlich mit der Bestellung des jeweiligen Nachfolgers.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus zumindest zwei A und einem B Verwaltungsratsmitglied(ern) zusammen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionären gewählt. Die Generalversammlung kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freie Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 12. Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder in dessen Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder vor anderen Stellen vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von einem A und einem B Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Art. 14. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von einem A und einem B Verwaltungsratsmitglied oder durch die Einzelunterschrift entsprechend bevollmächtigter Personen verpflichtet.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Rücktrittserklärung von Herrn Guy Harles als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen und ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder:

1. Dr Otto Brudere, Gesellschaftsmanager, wohnhaft in Talacker 50, Zürich;
2. Herrn Alain Renard, Gesellschaftsmanager, wohnhaft in Luxemburg.

Die Mandate der soeben genannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 1997 befindet.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka dreihunderttausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Harles, F. Pfeiffer, E. Fort, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 1997, vol. 827, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19603/239/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.843.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19604/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUX-WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.646.

—

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 1997

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 103, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19621/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997

LORCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 30.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour LORCOM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(19607/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LORCOM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Monsieur C. Camus, démissionne à compter de ce jour de sa fonction de Gérant de la Société à Responsabilité Limitée LORCOM LUXEMBOURG.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 1997.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19608/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

**HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.635.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.635, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 312 du 7 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société en HYDRA INVESTISSEMENTS S.A.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de HYDRA INVESTISSEMENTS S.A.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou, représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en HYDRA INVESTISSEMENTS S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HYDRA INVESTISSEMENTS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Evrard, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1997, vol. 98S, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

F. Baden.

(19609/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

**HYDRA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

F. Baden.

(19610/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXANT I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour LUXANT I S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(19611/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXANT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour LUXANT II S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(19612/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXANT III S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour LUXANT III S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(19613/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXANT IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour LUXANT IV S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(19614/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUX-AUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 25.797.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 1997

Démission d'Administrateurs:

Les actionnaires acceptent la démission de Messieurs Peusch et Distave de leur poste d'Administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Décharge pleine et entière de toutes choses relatives à leur mandat d'Administrateur leur est accordée.

Réduction du nombre des Administrateurs:

Les actionnaires décident ensuite de réduire le nombre des Administrateurs actuellement en place pour le porter à trois.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19615/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.246.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A.
Un mandataire

(19616/749/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.246.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A.
Un mandataire

(19617/749/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MICHIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 3 juin 1997.

P. Bettingen.

(19630/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXLOGISTIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7224 Luxembourg, 91, rue de l'église.
R. C. Luxembourg B 53.267.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 26 mai 1997, vol. 259, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mai 1997.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(19618/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.420.

Monsieur le Préposé est requis d'inscrire la composition du Conseil d'Administration suivante:

- Monsieur Klaus Betzinger, administrateur,
- Monsieur Jens Christiansen, administrateur,
- Monsieur Marcel Hetto, administrateur-délégué,
- Monsieur Jürgen Kocks, administrateur,
- Monsieur Erny Simon, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer jr, réviseur d'entreprises.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19619/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.420.

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer à partir du 1^{er} janvier 1997 le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19620/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MELUIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.108.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 9 mai 1997

Présents:

- M. Frédéric Hottinguer, administrateur,
- M. Bruno Paquay, administrateur,
- M. Christian Cadé, administrateur.

Le Conseil d'Administrateur enregistre la démission de M. Frédéric Hottinguer en tant qu'administrateur et décide de coopter à sa place M. Ph. W. Van Der Heijden, demeurant à NL-La Haye et ceci pour la durée restant à courir du mandat de M. Frédéric Hottinguer soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Le Conseil d'Administration enregistre la démission de M. Christian Cadé en tant qu'administrateur et décide de coopter à sa place M. E.J. Pot, demeurant à NL-Leiden et ceci pour la durée restant à courir du mandat de M. Christian Cadé soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1997, vol. 492, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19625/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.844.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-second day of May.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R.C. Luxembourg B 58.843) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 23 April 1997, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 234 of May 13th, 1997 (the «Company»).

The meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric Fort, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the currency of the subscribed capital from Luxembourg Francs into United States Dollars and change of the par value of the shares from 10,000.- LUF (ten thousand Luxembourg Francs) each into shares without a par value.
2. Increase of the share capital up to 38,475.- USD (thirty-eight thousand four hundred seventy-five United States Dollars).

Issue of 10 (ten) new shares and determination of a new par value per share.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Creation of category A and category B directors and determination of their authority to act on behalf of the company.

5. Subsequent amendment of articles 10, 12 and 14 of the Articles of Incorporation.

6. Transfer of the registered office.

7. Resignation of directors and approval of new directors.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the currency of the subscribed capital from Luxembourg Francs into United States Dollars at the exchange rate of 35.- LUF = 1.- USD and change the par value of the shares from 10,000.- LUF (ten thousand Luxembourg Francs) each into shares without a par value.

After the change of the currency the subscribed share capital consists of 35,714.- USD (thirty-five thousand seven hundred and fourteen United States Dollars).

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of 2,761.- USD (two thousand seven hundred and sixty-one United States Dollars) in order to raise it from its present amount of 35,714.- USD (thirty-five thousand seven hundred and fourteen United States Dollars) to 38,475.- USD (thirty-eight thousand four hundred and seventy-five United States Dollars).

The meeting decides further to issue 10 (ten) new shares and to fix the new par value of the shares at 285.- USD (two hundred and eighty-five United States Dollars).

Thereupon the company NEWEOL INVESTMENTS LTD, a company existing under the laws of British Columbia, Canada, having an office at 4126 Norland Avenue, Burnaby, British Columbia V5G 3S8, here represented by Mr Guy Harles, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May, 21st 1997, which proxy, after having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe the 10 (ten) new shares.

Such a subscription is met with the approval of the other partner, who duly waives his preferential right.

All 10 (ten) new shares so subscribed are fully paid up, together with an issue premium of 7,860,339.20 USD (seven million eight hundred and sixty thousand three hundred and thirty-nine point twenty United States Dollars) per share, making a total of issue premium for the 10 (ten) shares of 78,603,392.- USD (seventy-eight million six hundred and three thousand three hundred and ninety-two United States Dollars), by a material investment in the corporation of 100% of the shares of LOEWEN ONE (GIBRALTAR) LIMITED held by NEWEOL INVESTMENTS LTD, a company existing under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 4126 Norland Avenue, Burnaby, British Columbia V5G 3S8.

The directors of LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A. confirm that they have received the property of the shares. The proof of the existence and the value of these shares are stated in a report of the FIDUCIAIRE MONTBRUN, réviseurs d'entreprises, Luxembourg, dated May, 21st, 1997.

The conclusion of this report which is established in French is the following:

«La révision que nous avons effectuée, nous permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur d'apport, représentée par les susdites actions, représentant l'intégralité du capital social, de la société LOEWEN INVESTMENTS (GIBRALTAR) LTD est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 10 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission totale de USD 78.603.392,-.»

This report will remain annexed to the present deed.

The proof of the documentation of the subscription has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital is set up at 38,475.- USD (thirty-eight thousand four hundred and seventy-five United States Dollars) divided into one 135 (hundred and thirty-five) new shares with a par value of 285.- USD (two hundred and eighty-five United States Dollars) each.

Fourth resolution

The meeting decides to create category A and category B directors to be elected by the general meeting of shareholders and determines their authority to sign on behalf of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, articles 10, 12 and 14 of the Articles of Incorporation are amended and now read as follows:

Art. 10. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The Board of directors shall be composed of at least two A and one B directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one A and one B director.

Art. 14. The corporation will be bound by the joint signature of one A and one B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Sixth resolution

The meeting decides to transfer the registered office to L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Seventh resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Guy Harles as director and to approve as new directors:

1. Dr. Otto Brudere, company director, residing at Talacker 50, Zürich;
2. Mr Pierre Mestdagh, company manager, residing in Luxembourg.

Their term of office shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 1997.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever which shall be borne to the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg Francs. There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., mit Sitz in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, (R.C. Luxemburg B Nr. 58.843), gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars, vom 23. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 234 vom 13. Mai 1997 («die Gesellschaft»).

Die Versammlung wurde um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Guy Harles, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Frau Françoise Pfeiffer, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herr Eric Fort, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar, aktenmässig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

1. Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Devisenwechsel des gezeichneten Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in US Dollars und Änderung des Nennwerts der Aktien von LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken) in Aktien ohne Nennwert.

2.- Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals auf USD 38.475,- (achtunddreissigtausendvierhundertfünfund-siebzig US Dollar).

Schaffung und Ausgabe von 10 (zehn) neuen Aktien und Festsetzung eines neuen Aktiennennwertes.

3.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

4.- Schaffung einer Kategorie A und einer Kategorie B von Verwaltungsratsmitgliedern und Festlegung ihrer Vertretungsbefugnis.

5.- Entsprechende Änderung der Artikel 10, 12 und 14 der Gründungsurkunde.

6.- Verlegung des Gesellschaftssitzes.

7.- Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung neuer Verwaltungsratsmitglieder.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäss einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Die gegenwärtige Generalversammlung, die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, wurde ordnungsgemäss einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Devisenwechsel des gezeichneten Kapitals von Luxemburger Franken in US Dollar zu einem Wechselkurs von LUF 35,- = USD 1,- und Änderung der Aktiennennwerts von jeweils LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken) in Aktien ohne Nennwert.

Nach dem Devisenwechsel beträgt das gezeichnete Gesellschaftskapital USD 35.714,- (fünfunddreissigtausendsiebenhundertvierzehn US Dollar).

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um USD 2.761,- (zweitausendsiebenhunderteinundsechzig US Dollar) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von 35.714,- (fünfunddreissigtausendsiebenhundertvierzehn US Dollar) auf USD 38.475,- (achtunddreissigtausendvierhundertfünfund-siebzig US Dollar), zu bringen, durch die Schaffung von 10 (zehn) neuen Aktien und deren Nennwert auf je USD 285,- (zweihundertfünfundachtzig US Dollar) pro Aktie festzulegen.

Daraufhin erklärt die NEWEOL INVESTMENTS LTD, eine Gesellschaft nach dem Recht von British Kolumbien, Kanada, mit Sitz in 4126 Norland Avenue, Burnaby, British Columbia V5G 3S8, gültig vertreten durch Herrn Guy Harles, vorgeannt, aufgrund einer schriftlichen Vollmacht vom 21. Mai 1997, welche von dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar unterzeichnet wurde; die Vollmacht ist gegenwärtiger Urkunde beigelegt, (10) zehn neue Aktien zu zeichnen.

Dieser Zeichnung wird von den anderen Gesellschaftern, die ein Vorzugsrecht besitzen, zugestimmt.

Alle 10 (zehn) neuen so gezeichneten Aktien sind voll eingezahlt, zusammen mit einer Ausgabeprämie von USD 7.860.339,20 (sieben Millionen achthundertsechzigtausenddreihundertneununddreissig Komma zwanzig United States Dollar) pro Aktie, so dass der Gesamtbetrag der Ausgabeprämie für die zehn Aktien, 78.603.392,- US Dollar (achtund-siebzig Millionen sechshunderunddreitausenddreihundertzweiundneunzig United States Dollar) beträgt, durch Einbringung von hundert Prozent der Aktien der LOEWEN ONE (GIBALTAR) LIMITED, gehalten durch NEWEOL INVESTMENT LIMITED einer Gesellschaft nach dem Recht von British Kolumbien, Kanada, mit Sitz in 4126 Norland Avenue, Burnaby, British Columbia V5G 3S8.

Die Verwaltungsratsmitglieder der LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) bestätigen, das Eigentum der Aktien erhalten zu haben.

Der Beweis der Existenz und des Wertes dieser Aktien wird bestätigt in einem Bericht der Treuhandgesellschaft MONTBRUN, Wirtschaftsprüfer in Luxemburg, mit Datum vom 21. Mai 1997.

Die Schlussfolgerung dieses Berichts, welcher in französischer Sprache, verfasst ist lautet:

«La révision que nous avons effectuée, nous permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

3. La valeur d'apport, représentée par les susdites actions, représentant l'intégralité du capital social, de la société LOEWEN INVESTMENTS (GIBRALTAR) LTD est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 10 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission totale de USD 78.603.392,-».

Dieser Bericht ist diesem Akt als Anlage beigefügt.

Der Beweis der Unterzeichnung dieser Kapitalerhöhung wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Aufgrund der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 5. Absatz 1. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 38.475,- (achtunddreissigtausendvierhundertfünfundsiebzig US Dollar), aufgeteilt in 135 (hundertfünfunddreissig) Aktien mit einem Nennwert von je USD 285,- (zweihundertfünfundachtzig US Dollar).

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Schaffung einer Kategorie A und einer Kategorie B von Verwaltungsratsmitgliedern und legt deren Vertretungsmacht fest.

Fünfter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses, werden die Artikel 10, 12 und 14 der Gründungsurkunde wie folgt abgeändert:

Art. 10. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgelegt. Die Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten und endet grundsätzlich mit der Bestellung des jeweiligen Nachfolgers.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus zumindest zwei A und einem B Verwaltungsratsmitglied(ern) zusammen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gewählt. Die Generalversammlung kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freie Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 12. Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder in dessen Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder vor anderen Stellen vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von einem A und einem B Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Art. 14. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von einem A und einem B Verwaltungsratsmitglied oder durch die Einzelunterschrift entsprechend bevollmächtigter Personen verpflichtet.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Rücktrittserklärung von Herrn Guy Harles als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen und ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder:

1. Dr Otto Brudere, Gesellschaftsmanager, wohnhaft in Talacker 50, Zürich;
2. Herr Pierre Mestdagh, Gesellschaftsmanager, wohnhaft in Luxemburg.

Die Mandate der soeben genannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 1997 befindet.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka dreihunderttausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Harles, F. Pfeiffer, E. Fort, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 1997, vol. 827, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 30. Mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19605/239/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19606/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MALMAREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.147.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour MALMAREND S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frederic

(19622/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 56.810.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 1997, vol. 492, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour la société MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(19623/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MEREM S.A., MEDITERRANEAN REAL ESTATE MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 20.522.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (405.164,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

Signature.

(19624/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MERCK FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.108.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour MERCK FINANZ AG, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frederic

(19626/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MERETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.358.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour MERETO HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frederic

(19627/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 86, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

(19628/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 1997, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat du Commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme d'un an la société, WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes de la société. Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1998.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

Le Conseil d'Administration
A. Ciappelloni J.-P. Morimont V. Fedeli
Président Administrateur-Délégué Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19629/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MIKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg, 52, route de Trèves.

Entre les soussignées:

- Madame Charlotte Reuter, demeurant à Senningerberg, agissant en sa qualité d'héritière universelle de feu Michèle Schram, suivant acte du notaire Schlessler en date du 21 juin 1996,

déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de droit à

- Mademoiselle Anne Uselding, maître-instructeur, demeurant à Senningerberg, 52, route de Trèves,

(41) quarante et une parts sociales ayant appartenu à feu Michel Schram et revenant à la cédante par héritage dans la société à responsabilité limitée MIKE, S.à r.l., ayant son siège social à Senningerberg, 52, route de Trèves.

A la suite de cette cession, le capital social de la société MIKE, S.à r.l., se compose comme suit:

1. Mademoiselle Anne Uselding	459 parts
2. Madame Charlotte Reuter	41 parts
Total:	500 parts

La cession qui précède est faite moyennant le prix de quarante et un mille francs (41.000), que Madame Charlotte Reuter reconnaît avoir reçu et dont elle consent quittance.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19631/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.3.

MOHIMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.364.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(19641/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MOHIMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.364.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(19642/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration de MINORCO en date du 13 mars 1996, Monsieur W.R. Loomis a été nommé au sein du «London Executive Committee» de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

N. Jordan

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19632/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Annuelle Générale des Actionnaires de MINORCO en date du 14 mai 1997, Monsieur A.J. Trahar a été élu au Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

N. Jordan

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19633/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Monsieur G.W.H. Relly, administrateur de la société, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 14 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

N. Jordan

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19634/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration de MINORCO en date du 7 novembre 1996, un sous-comité appelé «Environmental, Health and Safety Committee (EHS) a été institué avec effet immédiat. Messieurs M.W. King, W.R. Loomis et H.R. Slack en sont les membres et Monsieur P.S. Wilmot-Sitwell est nommé «Chairman».

Pour extrait sincère et conforme
N. Jordan
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19635/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Monsieur R.F. Richards, administrateur de la société, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 14 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

N. Jordan
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19636/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Monsieur T.C.A. Wadeson, administrateur de la société, a démissionné de sa fonction de «Technical Director» avec effet au 1^{er} septembre 1994. Monsieur Wadeson conserve néanmoins sa fonction d'administrateur au sein du Conseil d'Administration.

Pour extrait sincère et conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

N. Jordan
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19637/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration de MINORCO en date du 14 mai 1997, Monsieur J.B. Winter a été nommé au sein du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
N. Jordan
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19638/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

22099

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration de MINORCO en date du 14 mai 1997, Monsieur J.B. Winter été nommé au sein du «Environmental, Health and Safety Committe (EHS), de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
N. Jordan
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19639/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MINORCO.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

—
EXTRAIT

Par décision du Comité Exécutif de MINORCO en date du 23 décembre 1993, la dénomination du Comité de Direction («Management Committee») a été changée en «London Executive Committee» avec effet à partir du 1^{er} janvier 1994.

Pour extrait sincère et conforme
N. Jordan
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19640/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

MOPOLI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.720.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Signature.

(19643/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

NATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 47.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 492, fol. 70, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19644/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

NAVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.688.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qu s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 87, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Signature.

(19645/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 42.020.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifth day of February.
Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, acting by virtue of a power of attorney dated 15th October, 1996 issued by the Board of Directors of NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, a société d'investissement à capital fixe, having its registered office at 5, rue Plaetis, Luxembourg, established in accordance with a notarial deed passed on 3rd December, 1992 an excerpt of which shall remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in the said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

1) The subscribed capital of the Company was increased to United States Dollars seventy-three thousand one hundred and fifty (USD 73,150.-) consisting of seven thousand and eighty (7,080) Class A Shares and two hundred and thirty-five (235) Class B Shares of a par value of United States Dollars ten (USD 10.-) per Share, by a deed of the prenamed notary dated 20th May, 1994 and published in the Mémorial C no. 247 of 8th June, 1995.

2) The subscribed capital of the Company was further increased to United States Dollars one hundred and nine thousand six hundred (USD 109,600.-) represented by ten thousand six hundred and seven (10,607) Class A Shares and three hundred and fifty-three (353) Class B Shares by deed of the prenamed notary dated 20th October, 1995 and published in the Mémorial C no. 610 of 30th November, 1995.

3) The authorised capital, the waiver of pre-emption rights, the conditions for new share issues and for allocation of A and B Shares are described in articles 5 and 7 of the Articles of Incorporation recorded on 3rd December, 1992 by the undersigned notary and amended for the last time by a deed of 20th October, 1995 made before the undersigned notary.

4) By virtue of the authority conferred on it by said articles 5 and 7, the Board of Directors has decided to raise the share capital by the issue of three thousand six hundred and ninety-four (3,694) shares (the «New Shares») with a par value of United States Dollars ten (USD 10.-) per share and divided into three thousand five hundred and seventy-eight (3,578) voting ordinary shares (the «A Shares») and one hundred and sixteen (116) voting preferred shares (the «B Shares»).

5) The A Shares have been issued at a price per share of United States Dollars five thousand (USD 5,000.-) per share comprising the par value of United States Dollars ten (USD 10.-) and a premium of United States Dollars four thousand nine hundred and ninety (USD 4,990.-).

The B Shares have been issued at a price per share of United States Dollars one hundred and twenty-five thousand (USD 125,000.-) comprising the par value of United States Dollars ten (USD 10.-) and a premium of United States Dollars one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety (USD 124,990.-).

6) In connection with such issues, the Company received on 7th October, 1996, United States Dollars thirty-two million three hundred and ninety thousand (USD 32,390,000.-) representing an amount of United States Dollars thirty-six thousand nine hundred and forty (USD 36,940.-) on account of the par value of the New Shares and an amount of United States Dollars thirty-two million three hundred fifty-three thousand and sixty (USD 32,353,060.-) as a contribution to the share premium of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

7) Following the accomplishment of this authorised share capital increase, the second paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«The Company has an issued capital of United States Dollars one hundred forty-six thousand five hundred and forty (USD 146,540.-) consisting of fourteen thousand one hundred and eighty-five (14,185) A Shares and four hundred and sixty-nine (469) B Shares of a par value of United States Dollars ten (USD 10.-) per Share.»

For the purpose of registering the present deed, the par value and the premium amounts set out above are evaluated at one billion one hundred and one million two hundred and sixty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,101,260,000.-).

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at Luxembourg Francs two hundred and fifty thousand (LUF 250,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

And after the reading of the deed, the person mentioned above, known to the notary public by first name, surname, civil status and residence, has signed the present deed together with the attesting notary public.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, le cinq février.

Par-devant, Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 1996 délivrée par le Conseil d'Administration de NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, une société d'investissement à capital fixe, ayant son siège social à 5, rue Plaetis, Luxembourg, constituée par acte notarié le 3 décembre 1992 dont un extrait restera annexé au présent acte.

Le comparant, agissant ès qualités tel que décrit ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Le capital souscrit de la Société a été augmenté à soixante-treize mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 73.150,-) consistant en sept mille quatre-vingts (7.080) Actions de la Classe A et deux cent trente-cinq (235) Actions de la Classe B d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) par Action, par acte devant le notaire prénommé, daté du 20 mai 1994 et publié dans le Mémorial C n° 247 du 8 juin 1995.

2) Le capital souscrit de la Société a encore été augmenté à cent neuf mille six cents dollars des Etats-Unis (USD 109.600,-), représentées par dix mille six cent sept (10.607) Actions de la Classe A et trois cent cinquante-trois (353) Actions de la Classe B par acte devant le notaire prénommé daté du 20 octobre 1995 et publié dans le Mémorial C n° 610 du 30 novembre.

3) Le capital autorisé, la renonciation au droit de préemption, les conditions pour l'émission de nouvelles actions et pour l'allocation des Actions A et B sont décrits dans les articles 5 et 7 des statuts enregistrés le 3 décembre 1992 par le notaire soussigné et modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 20 octobre 1995 passé devant le notaire soussigné.

4) En vertu de l'autorisation accordée par les articles 5 et 7, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital par l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (3.694) actions (les «Nouvelles Actions») avec une valeur nominale de 10 dollars des Etats-Unis (USD 10,-) par action et réparties en trois mille cinq cent soixante-dix-huit (3.578) actions ordinaires avec droit de vote (les «Actions A») et cent seize (116) actions préférentielles avec droit de vote (les «Actions B»).

5) Les Actions A ont été émises à un prix de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) par action comportant la valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) et une prime de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 4.990,-).

Les Actions B ont été émises à un prix de cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 125.000,-) comportant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) et une prime d'émission de cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 124.990,-).

6) En relation avec de telles émissions, la Société a reçu, le 7 octobre 1996, un montant de trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 32.390.000,-), représentant un montant de trente-six mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 36.940,-) en raison de la valeur nominale des Nouvelles Actions et un montant de trente-deux millions trois cent cinquante-trois mille soixante dollars des Etats-Unis (USD 32.353.060,-) en tant que contribution à la prime d'émission de la Société.

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

7) Suite à la réalisation de cette augmentation autorisée du capital, le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts a été modifié et prend la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de cent quarante-six mille cinq cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 146.540,-), composé de quatorze mille cent quatre-vingt-cinq (14.185) Actions A et quatre cent soixante-neuf (469) Actions B d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) par action.»

Pour les besoins de l'enregistrement du présent acte, la valeur nominale et le montant des primes décrites ci-dessus ont été évaluées à francs luxembourgeois un milliard cent un millions deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.101.260.000,-).

Les coûts, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en relation avec le présent acte, sont estimés à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Hoss, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 96S, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

C. Hellinckx.

(19646/215/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

NORD SUD VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour la SARL NORD SUD VOYAGES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(19647/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

OMNIBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 56.501.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 2 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 13 décembre 1996.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société OMNIBAU, S.à r.l., tenue sous seing privé en date du 28 mai 1997 et enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1997, vol. 492, fol. 83, case 7, que:

1) Monsieur Wilhelmus Josephus Marie Gerats, Directeur, demeurant 19, rue Auguste Scholer à L-2524 Howald, a été nommé Directeur technique dans la branche de constructions (Maurerarbeiten) à effet du 28 mai 1997;

2) Monsieur Peter Jan Martinus Blom, gérant, a été confirmé dans ses fonctions de Directeur technique dans la branche plafonneur-façadier (Trockenbau);

3) Monsieur Peter Jan Martinus Blom, prénommé, a été confirmé dans ses fonctions de gérant de la société OMNIBUA, S.à r.l.;

4) Vis-à-vis des tiers, la société OMNIBAU, S.à r.l. est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant Peter Jan Martinus Blom, gérant, prénommé, agissant ensemble avec le directeur technique Wilhelmus Josephus Marie Gerats, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

Pour extrait conforme

Pour OMNIBAU, S.à r.l.

P. J. M. Blom

Gérant

(19648/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

OMNIBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 56.501.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 2 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 13 décembre 1996.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société OMNIBAU, S.à r.l., tenue sous seing privé en date du 28 mai 1997 et enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1997, vol. 492, fol. 83, case 7, que:

1) Monsieur James Harper, Directeur, demeurant 19, rue Auguste Scholer à L-2524 Howald, a été nommé Directeur technique dans la branche de constructions (Maurerarbeiten) à effet du 28 mai 1997;

2) Monsieur Peter Jan Martinus Blom, gérant, a été confirmé dans ses fonctions de Directeur technique dans la branche plafonneur-façadier (Trockenbau);

3) Monsieur Peter Jan Martinus Blom, prénommé, a été confirmé dans ses fonctions de gérant de la société OMNIBUA, S.à r.l.;

4) Vis-à-vis des tiers, la société OMNIBAU S.à r.l. est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant Peter Jan Martinus Blom, gérant, prénommé, agissant ensemble avec le directeur technique James Harper, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

Pour extrait conforme

Pour OMNIBAU, S.à r.l.

P. J. M. Blom

Gérant

(19649/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PALMFIN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 27.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	LUF	172.079.595,-
Affectation à la réserve légale	LUF	(8.603.980,-)
Report à nouveau:	LUF	(163.475.615,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Signature.

(19653/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

OMNIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.526.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(19650/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

OMNIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.526.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(19651/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

OSTFENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 14, Op der Ahlkerrech.
R. C. Luxembourg B 29.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour S.à r.l. OSTFENSTER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(19652/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PARTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre 1996 que le Conseil a pris entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 1996 a décidé de nommer Monsieur Piero Radici en remplacement de Monsieur Paolo Radici, ainsi que Monsieur Ferdy Wouters en remplacement de Monsieur Hans Dermont. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Piero Radici en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1997.

p. PARTEC S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19655/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PARTNER EMERGING MARKETS ADVISORY CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.582.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1997.

Pour PARTNER EMERGING MARKETS ADVISORY CO. S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

(19656/006/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 56.249.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, agissant en remplacement de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 613 du 27 novembre 1996.

Modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 50 du 4 février 1997.

Il résulte d'une lettre adressée à la société PATCORP S.A. en date du 30 avril 1997 que Monsieur Norbert Coster a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Cette démission ayant été portée à la connaissance du conseil d'administration le même jour, le mandat de tous les administrateurs a donc cessé en date du 30 avril 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 1997 que le nouveau conseil d'administration, désigné à l'unanimité des voix, est le suivant:

- Monsieur Emilio Francesco Ciani, dirigeant de sociétés, demeurant à I-Prato;
- Monsieur Fabrizio Gironi, dirigeant de sociétés, demeurant à I-Prato;
- Monsieur Nobuhiko Ouchi, industriel, demeurant à J-Osaka.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 avril 1997 après l'assemblée générale extraordinaire que Monsieur Francesco Ciani a été nommé Président du conseil d'administration, à l'unanimité des voix, et que Monsieur Nobuhiko Ouchi a été nommé vice-président du conseil d'administration à l'unanimité des voix.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour la société PATCORP S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19657/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PECULUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 56.502.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 2 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 13 décembre 1996.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Mentions conformément à l'Article 75 (Loi sur les sociétés commerciales):

Composition du Conseil d'Administration:

Madame Hendriks Maria Carla, gérante, demeurant 13, route de Beaufort à L-6350 Dillingen, en sa qualité de Président, Administrateur-Délégué;

Monsieur Blom Peter Jan Martinus, gérant, demeurant 13, route de Beaufort à L-6350 Dillingen, en sa qualité d'Administrateur;

Monsieur Stanton James Edmond, plafonneur, demeurant Calderon de la Barca, 63 à E-8032 Barcelona (Espagne), en sa qualité d'Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

ECOCONSULT S.C.P., Conseil Economique, ayant son siège social sis 5, rue de l'Eglise à L-1458 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PECULUX S.A.H.
Par ordre: ECOCONSULT S.C.P.
Conseil économique
Signature

(19658/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

POINSETIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.680.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qu'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 87, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Signature.

(19661/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 48.069.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée PERSEUS SHIPPING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 48.069, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Laquelle société a été constituée sous la dénomination de E.T.M. NUMBER 11 (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte notarié du 2 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 513 du 9 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés, suivant acte notarié du 28 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 579 du 11 novembre 1996, acte contenant changement de la dénomination en PERSEUS SHIPPING S.A., et suivant acte notarié du 24 janvier 1997 non encore publié.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Ingrid Goesaert, employée, demeurant à B-Wilrijk (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire, Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Bridel.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constaté que suite à l'appel de fonds fait par le conseil d'administration, les 100 actions émises par la société et initialement libérées jusqu'à concurrence de 25% sont dorénavant entièrement libérées.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 48.500.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à un montant de 49.750.000,- LUF, par création de 3.880 actions d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du premier janvier 1997.

3. Souscription par CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. de 1.940 actions nouvelles de 12.500,- LUF chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant partiel de sa créance qu'elle possède contre la société.

4. Souscription par F. LAEISZ SCHIFFAHRITSGESELLSCHAFT mbH de 1.940 actions nouvelles de 12.500,- LUF chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant partiel de sa créance qu'elle possède contre la société.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

6. Décider que les statuts sont dorénavant rédigés en langue anglaise suivis d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

B) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que suite à l'appel de fonds fait par le conseil d'administration, les 100 actions émises par la société lors de sa constitution et libérées initialement jusqu'à concurrence de 25% sont dorénavant entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 48.500.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 49.750.000,- LUF, par la création et l'émission de 3.880 actions nouvelles d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du premier janvier 1997, à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'apport de deux créances d'un montant total de 48.500.000,- LUF que CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. et F. LAEISZ SCHIFFAHRITSGESELLSCHAFT mbH ont sur la société PERSEUS SHIPPING S.A.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Ingrid Goesaert, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. susdite, aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée PERSEUS SHIPPING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. susdite à 1.940 actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune.

Libération

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les 1.940 actions nouvellement souscrites par CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. susdite, au moyen de l'apport à la société PERSEUS SHIPPING S.A. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de 24.250.000,- LUF que CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. préqualifiée a sur la société PERSEUS SHIPPING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, établie à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Ingrid Goesaert, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de F. LAEISZ SCHIFFAHRSTGESELLSCHAFT mbH susdite, aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée PERSEUS SHIPPING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de F. LAEISZ SCHIFFAHRSTGESELLSCHAFT mbH susdite à 1.940 actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune.

Libération

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les 1.940 actions nouvellement souscrites par F. LAEISZ SCHIFFAHRSTGESELLSCHAFT mbH susdite, au moyen de l'apport à la société PERSEUS SHIPPING S.A. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de 24.250.000,- LUF que F. LAEISZ SCHIFFAHRSTGESELLSCHAFT mbH préqualifiée a sur la société PERSEUS SHIPPING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, établie à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et dont la conclusion est reprise dans la résolution qui précède.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée modifie l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (49.750.000,- LUF), représenté par trois mille neuf cent quatre-vingts (3.980) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Suit la traduction en langue anglaise:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at forty-nine million seven hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (49,750,000.- LUF), divided into three thousand nine hundred and eighty (3,980) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF) per share, all fully paid up.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que dorénavant les statuts sont rédigés dans la langue anglaise suivis d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Déclaration - Frais

Le notaire, rédacteur de l'acte, déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de 600.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Goesaert, J.-M. Schmit, J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 1997, vol. 827, fol. 75, case 8. – Reçu 485.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19659/239/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 48.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19660/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

POMME S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding POMME S.A.H., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 mars 1994.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Augmentation du capital social de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-) à quatre millions de francs français (FRF 4.000.000,-), par la création de deux cents (200) actions nouvelles de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-).

b) Renonciation au droit de souscription des anciens actionnaires.

c) Souscription et libération des actions nouvelles par Jean-René Cloarec.

d) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-) à quatre millions de francs français (FRF 4.000.000,-), par la création de deux cents (200) actions nouvelles de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Jean-René Cloarec, administrateur de sociétés, demeurant à F-76290 Montivilliers, 17, rue de Normandie,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié,
 en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.
 Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les deux cents (200) actions nouvellement émises.
 L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Jean-René Cloarec, préqualifié.
 Les deux cents (200) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la
 somme de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société,
 ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article quatre des statuts a désormais la teneur suivante:
 «**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions de francs français (FRF 4.000.000,-), représenté
 par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous
 quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation
 de capital, est évalué à cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (175.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés
 commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 1997, vol. 832, fol. 78, case 4. – Reçu 122.400 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des
 Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 1997.

Fr. Kessler.

(19662/219/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

POMME S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 1997.

Fr. Kessler.

(19663/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PONTINA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.458.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 2, a été déposé au
 registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour PONTINA S.A.H., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frederic

(18664/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PONTINA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.458.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 2, a été déposé au
 registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour PONTINA S.A.H., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frederic

(18665/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PRO-BATI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 28, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 46.409.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 30 mai 1997, vol. 131, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 1997.

Signature.

(19666/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Entre les associés de la société à responsabilité limitée PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG) ayant son siège social au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu, ce trente mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

1. Monsieur Jean-Baptiste Derdelinckx, commerçant, demeurant à B-Halle, soixante parts	60 parts
2. Monsieur Nilton Alves Cunha, commerçant, demeurant à B-Halle, quarante parts	40 parts
Total:	100 parts

Monsieur Jean-Baptiste Derdelinckx, prénommé, cède les soixante (60) parts qui lui appartiennent à PROFESSIONAL POWER S.A., société de droit belizéen, ayant son siège social à Belize City, et qui les accepte pour le prix de trois cent mille francs (300.000), ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. PROFESSIONAL POWER S.A., soixante parts	60 parts
2. Monsieur Nilton Alves Cunha, prénommé, quarante parts	40 parts
Total:	100 parts

J.-B. Derdelinckx N.A. Cunha PROFESSIONAL POWER S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19667/692/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PROTEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 48.602.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée PROTEUS SHIPPING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 48.602, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Laquelle société a été constituée sous la dénomination de E.T.M. NUMBER 10 (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte notarié du 2 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 511 du 8 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés, suivant acte notarié du 28 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 579 du 11 novembre 1996, acte contenant changement de la dénomination en PROTEUS SHIPPING S.A., et suivant acte notarié du 24 janvier 1997 non encore publié.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Ingrid Goesaert, employée, demeurant à B-Wilrijk (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire, Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Bridel.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constater que suite à l'appel de fonds fait par le conseil d'administration, les 100 actions émises par la société et initialement libérées jusqu'à concurrence de 25% sont dorénavant entièrement libérées.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 48.500.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à un montant de 49.750.000,- LUF, par création de 3.880 actions d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du premier janvier 1997.

3. Souscription par CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. de 1.940 actions nouvelles de 12.500,- LUF chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant partiel de sa créance qu'elle possède contre la société.

4. Souscription par F. LAEISZ SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH de 1.940 actions nouvelles de 12.500,- LUF chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant partiel de sa créance qu'elle possède contre la société.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

6. Décider que les statuts sont dorénavant rédigés en langue anglaise suivis d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

B) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que suite à l'appel de fonds fait par le conseil d'administration, les 100 actions émises par la société lors de sa constitution et libérées initialement jusqu'à concurrence de 25% sont dorénavant entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 48.500.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 49.750.000,- LUF, par la création et l'émission de 3.880 actions nouvelles d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du premier janvier 1997, à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'apport de deux créances d'un montant total de 48.500.000,- LUF que CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. et F. LAEISZ SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH ont sur la société PROTEUS SHIPPING S.A.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Ingrid Goesaert, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. susdite, aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée PROTEUS SHIPPING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. susdite à 1.940 actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune.

Libération

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les 1.940 actions nouvellement souscrites par CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. susdite, au moyen de l'apport à la société PROTEUS SHIPPING S.A. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de 24.250.000,- LUF que CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. préqualifiée a sur la société PROTEUS SHIPPING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, établie à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Ingrid Goesaert, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de F. LAEISZ SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH susdite, aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée PROTEUS SHIPPING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de F. LAEISZ SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH susdite à 1.940 actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de 12.500,- LUF chacune.

Libération

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les 1.940 actions nouvellement souscrites par F. LAEISZ SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH susdite, au moyen de l'apport à la société PROTEUS SHIPPING S.A. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de 24.250.000,- LUF que F. LAEISZ SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT mbH préqualifiée a sur la société PROTEUS SHIPPING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, établie à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et dont la conclusion est reprise dans la résolution qui précède.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée modifie l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (49.750.000,- LUF), représenté par trois mille neuf cent quatre-vingts (3.980) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Suit la traduction en langue anglaise:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at forty-nine million seven hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (49,750,000.- LUF), divided into three thousand nine hundred and eighty (3,980) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF) per share, all fully paid up.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que dorénavant les statuts sont rédigés dans la langue anglaise suivis d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Déclaration - Frais

Le notaire, rédacteur de l'acte, déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de 600.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Goesaert, J.-M. Schmit, J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 1997, vol. 827, fol. 75, case 9. – Reçu 485.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19668/239/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

PROTEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 48.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(19669/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

RHODO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.008.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour RHODO S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frederic

(19670/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

ROMEFIN S.A.H., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.511.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour ROMEFIN S.A.H., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frederic

(19671/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme
Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

(19672/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme
Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 1997, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme d'un an la société WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société. Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

Le Conseil d'Administration
M. Ninno A. Cappelloni J.-P. Morimont
Président et Administrateur- Administrateur- Administrateur
Administrateur-délégué Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19673/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

S.L.T.M., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES,
Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 34.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 mai 1997

«- Le conseil d'administration est confirmé dans sa fonction, le mandat des administrateurs expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Composition du conseil d'administration:

- président: M. Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains;

- administrateur: M. Camille Diederich, ingénieur, demeurant à Bridel;

- Administrateur: M. Fernand Zeutzius, industriel, demeurant à Luxembourg.

- Le commissaire aux comptes, M. Maurice Raty, comptable, demeurant à B-6890 Libin est confirmé dans sa fonction, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

S.L.T.M., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE
DE TRANSPORTS MODERNES S.A.

Signature

(19685/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

**FEDERATION CARITAS, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
CARITAS, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES
DE CHARITE, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 mars 1997
en la salle de réunion Caritas, 29, rue Michel Welter à Luxembourg*

En date du 17 mars 1997, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, a pris la résolution suivante:

L'assemblée constate que, conformément à sa décision du 4 novembre 1996 de procéder à la dissolution de CARITAS, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES DE CHARITE, association sans but lucratif (en abrégé: FEDERATION CARITAS, A.s.b.l.), la liquidation du patrimoine effectuée par le liquidateur désigné, à savoir la société civile d'expertise comptable et fiscale FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La Fédération n'ayant plus ni actif, ni passif, l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation. Décharge est donnée au liquidateur.

La liquidation se trouvant à présent clôturée, le bilan de clôture ayant été approuvé par l'assemblée générale et l'affectation du patrimoine de la FEDERATION CARITAS, A.s.b.l. ayant été effectuée au profit de la FONDATION CARITAS LUXEMBOURG conformément à l'article 25, alinéa 2 des statuts de la Fédération, il en résulte que CARITAS, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'OEUVRES CATHOLIQUES DE CHARITE, association sans but lucratif, a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 1997.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19725/503/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SALBA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.637.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour SALBA HOLDING, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frederic

(19674/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SAMAFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.480.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour SAMAFIL HOLDING S.A., Société Anonyme

VECO TRUST S.A.

Signature

(19675/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SEBELIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 54.985.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

(19677/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.818.

Le bilan et l'affectation des résultats de la société au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(19676/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 16.742.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Signature.

(19678/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 16.742.

Actes publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 169 du 27 juillet 1980. Statuts modifiés publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 58 du 28 février 1985. Statuts modifiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 206 du 27 juillet 1989.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mai 1997

Cinquième résolution

L'Assemblée, à l'unanimité, renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2003, le mandat du M. Vincent Bolloré, Administrateur sortant.

Sixième résolution

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme pour un terme de six ans venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2003, un nouvel Administrateur: BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Michel Roqueplo.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19679/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOCIETE CAREN ET LURI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 15.609.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 1997

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 1997 que le conseil d'administration se compose, à partir de ce jour, comme suit:

1. Monsieur Jacques Lhardit;
2. Monsieur Eric Lhardit;
3. Monsieur Laurent Lhardit.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Justin Dostert.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 1997.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19687/514/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SENIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.173.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour SENIM S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frederic

(19680/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SHIHENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.696.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour SHIHENCO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frederic

(19681/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SHOPPING CENTER CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfenterbruck, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 493, fol. 1, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour la S.A. SHOPPING CENTER CONCORDE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(19682/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

S.I.M., SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.321.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée SPM SOCIETE PARTICIPATIVE MULTINATIONALE, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 25, rue Adolphe,

ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, réviseur d'entreprises, demeurant à Munsbach,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 février 1997;

2) La société à responsabilité limitée B.A.C. BUREAU D'ADMINISTRATION ET DE CONSULTATION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, prénommé,
en vertu de la même procuration sous seing privé du 28 février 1997.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée S.I.M., SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.321, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 317 du 9 novembre 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 375 du 8 août 1995, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée BAC BUREAU D'ADMINISTRATION ET DE CONSULTATION, S.à r.l. cède par les présentes avec effet au 31 décembre 1996 ses quatre (4) parts qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée S.I.M., SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE, S.à r.l., à Madame Waltraud Bengesser, gérante de sociétés, demeurant à Luxembourg, pour laquelle accepte Monsieur Sassel qui la représente en vertu de la prédite procuration du 28 février 1997,

au prix de quatre mille francs luxembourgeois (4.000,- LUF).

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire à la cédante dès avant la passation des présentes, ce dont celle-ci consent bonne et valable quittance.

Conformément à l'article 1690 du Code civil, cette cession de parts est acceptée au nom de la Société par la gérante de la Société Madame Waltraud Bengesser en vertu de la prédite procuration du 28 février 1997.

Suite à cette cession de parts, les associés, tous ici représentés par Monsieur Fernand Sassel, décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent mille francs luxembourgeois (5.200.000,- LUF), représenté par cinq mille deux cents (5.200) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les cinq mille deux cents (5.200) parts sociales sont réparties comme suit:

- SPM - SOCIETE PARTICIPATIVE MULTINATIONALE, S.à r.l., cinq mille cent quatre-vingt-seize parts . . .	5.196
- Madame Waltraud Bengesser, quatre parts	4
Total: cinq mille deux cents parts	5.200»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Sassel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 98S, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

F. Baden.

(19683/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

S.I.M., SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

F. Baden.

(19684/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOCFINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 9.571.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Signature.

(19686/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOGESPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.349.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A.
Un mandataire

(19691/749/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOGESPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.349.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A.
Un mandataire

(19692/749/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Signature.

(19688/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

Constituée suivant acte reçu par M^e Paul Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eisch et M^e Charles Funck, notaire de résidence à Junglinster, le 5 décembre 1959, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 84 du 22 décembre 1959 et au Moniteur Belge du 1^{er} octobre 1960, n° 26654.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Maître C. Funck et P. Wurth:

- le 15 mai 1962, publié au Mémorial C, n° 51 du 20 juin 1962 et au Moniteur Belge du 23 juin 1962, n° 18.409-410;
- le 19 mai 1963, publié au Mémorial C, n° 57 du 22 juin 1964 et au Moniteur Belge du 18 juillet 1964, n° 24.112-113.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial C, n° 51 du 22 février 1985 et au Moniteur Belge du 10 mai 1985, n° 850.510-513;
- le 24 mai 1987, publié au Mémorial C, n° 302 du 27 octobre 1987 et au Moniteur Belge n° 102 du 17 octobre 1987;
- le 7 mars 1989, publié au Mémorial C, n° 188 du 8 juillet 1989 et au Moniteur Belge n° 900.510-445 du 10 mai 1990.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mai 1997

Cinquième résolution

L'Assemblée, à l'unanimité, renouvelle pour un terme de six ans venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003, le mandat du Comte de Ribes, administrateur sortant.

Sixième résolution

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme pour un terme de six ans venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2003, un nouvel Administrateur: BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Michel Roqueplo.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19689/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.136.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19690/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOTRAL, SOCIETE DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Au capital social de 2.000.000,- LUF.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.494.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1981, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 203 du 1^{er} octobre 1981.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1997, vol. 492, fol. 102, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

SOTRAL, SOCIETE DES TRAVAUX
DU LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée
Signature

(19693/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STADTTEILZENTRUM KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbrück.
H. R. Luxembourg B 44.850.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxembourg, den 4. Juni 1997, Volumen 493, Folio 3, Case 11, wurde bei Registre de commerce von Luxembourg, den 5. Juni 1997 vorgelegt.

ERGEBNISZUWEISUNG

- Ergebnisvortrag LUF 0,-

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Juni 1997.

Unterschrift.

(19694/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.849.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A.

Signature

(19695/023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STERWEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.796.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A.

Un mandataire

(19696/749/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STEVAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.477.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

LUXIGEC S.A.

Un mandataire

(19697/749/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.582.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Madame Birgit Honneff, épouse de Georges Mines, employée de banque, demeurant à Leudelange, agissant au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme STORNOWAY INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de ladite société dans une délibération du 30 avril 1997,

laquelle délibération restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

1) La société anonyme STORNOWAY INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 50.582, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 4 juillet 1995.

2. L'article 3 alinéas 5 et suivants de l'acte constitutif de la société du 22 mars 1995 stipule:

«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

3. En vertu des alinéas précités de l'article trois (3), le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 30 avril 1997, a procédé dans le cadre du capital autorisé à la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Ensuite Madame Birgit Mines-Honneff, ès qualités qu'elle agit, déclare que toutes les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par des versements en espèces par la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Il a été justifié au notaire instrumentaire que la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représentant l'augmentation de capital, a été intégralement payée en espèces et mise à la disposition de la société.

4. A la suite de cette augmentation de capital, l'article trois (3), alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), divisé en trois mille (3.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, intégralement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Honneff, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 1997, vol. 500, fol. 45, case 2. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 juin 1997.

J. Gloden.

(19698/213/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 juin 1997.

J. Gloden.

(19699/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

FINCOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société VESMAFIN (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Akara Bldg. 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola - British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen, rue des Muguets, 20, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 1997 à Luxembourg;
2. Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen, rue des Muguets, 20.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINCOR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public. La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider de l'accord préalable de l'assemblée générale décidant sans quorum de présence à la simple majorité des présents, l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la totalité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux des administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg, le dernier jeudi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 1998.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

- VESMAFIN (B.V.I.) LTD, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
- Reno Tonelli, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la contre-valeur en liras italiennes de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 80.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen, 20, rue des Muguets, Grand-Duché de Luxembourg, Président;

- Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, 89, rue Clair Chêne, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 8-14, rue des Franciscaines, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur.

3. La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2000.

4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à un an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 1998.

6. Le siège de la société est établi au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1997, vol. 98S, fol. 64, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

J. Delvaux.

(19732/208/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1997.

SPORTS ET LOISIRS CONCEPT, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société DEFINEX A.G., ayant son siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vaduz, le 6 mai 1997;
2. La société NESSAR FINANCE S.A., ayant son siège social à Panama City, (République du Panama), ici représentée par Madame Nicole Lambert, licenciée en droit, demeurant à Thibesart, Belgique, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 5 mai 1997.

Lesquelles procurations signées ne varientur, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SPORTS ET LOISIRS CONCEPT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à FRF 1.000.000,- (un million de francs français), représenté par 1.000 (mille) actions chacune d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre leurs émoluments et la durée de leur mandat, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Cette formalité n'est pas requise pour les titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, chaque année le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou, en son absence, l'administrateur qui le remplace préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième lundi du mois de juin 1998 à 15.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire les mille actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) La société DEFINEX A.G., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) La société NESSAR FINANCE S.A., préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de FRF 1.000.000,- (un million de francs français) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 130.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 6.112.500,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
 - b) Monsieur Paul Laplume, maître en sciences économiques, demeurant à Junglinster;
 - c) Monsieur Franz Prost, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.
3. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.
4. Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
5. Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.
6. Le siège de la société est établi au: 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
7. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, N. Lambert, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1997, vol. 98S, fol. 64, case 4. – Reçu 61.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1997.

J. Delvaux.

(19737/208/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1997.

STRASSEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 30.564.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Signature.

(19700/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STRIPERU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.367.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour STRIPERU S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(19701/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

STRIPERU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.367.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 492, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1997.

Pour STRIPERU S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(19702/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

SYMCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 54.873.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

(19703/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1997.
